



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épisode de pollution de l'air à l'ozone Déclenchement du niveau alerte niveau 1 sur le bassin Lémanique – épisode de type estival

Situation de la qualité de l'air

Mercredi 25 juillet, la qualité de l'air est restée majoritairement médiocre sur l'ouest de l'Ain et la zone alpine de l'Ain. Jeudi 26, le temps, toujours très chaud et très ensoleillé ainsi que le vent restant au nord favoriseront l'import de masses d'air chargées en ozone provenant des régions voisines. Cet ozone s'ajoute à celui produit dans notre région à partir des émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils par le trafic routier, certaines activités industrielles ou artisanales et l'usage domestique de solvants. Dans ces conditions, les teneurs en ozone resteront très élevées et la qualité de l'air restera donc médiocre à mauvaise.

Vendredi 27, les teneurs en ozone restent très fortes et il n'y a pas d'amélioration prévue avant samedi. Plusieurs zones devraient donc rester encore en vigilance pour pollution à l'ozone sur la journée de vendredi.

Activation de la procédure préfectorale d'alerte

Amaud COCHET, préfet de l'Ain, a placé le bassin Lémanique, dès aujourd'hui 17 h, en situation d'alerte. Cette procédure prévoit certaines mesures prescriptives.

Mesures relatives au secteur résidentiel

- L'utilisation des barbecues à combustible solide est interdite ;
- Les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques ou avec des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis) doivent être reportés à la fin de l'épisode de pollution. La mesure s'applique dans les espaces verts et jardins publics, mais également dans les lieux privés.

Mesures relatives au secteur du transport

- Un abaissement temporaire de la vitesse de 20 km/h est instauré sur tous les axes routiers du bassin où la vitesse limite autorisée est normalement supérieure ou égale à 90 km/h, pour tous les véhicules à moteur. Les axes dont la vitesse autorisée est égale à 80 km/h sont limités à 70 km/h.
- Les organisateurs de compétitions mécaniques sont tenus d'en modifier le format de façon à réduire les temps d'entraînement et d'essai de 50 %.

Renforcement des contrôles et répression des infractions

Le préfet de l'Ain fait procéder au renforcement des contrôles. Les infractions relevées seront sanctionnées.

Recommandations sanitaires

Population générale	Personnes sensibles et vulnérables
<ul style="list-style-type: none">- Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort,- Limitez vos activités physiques intenses,- Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque.	<ul style="list-style-type: none">- Évitez les activités physiques intenses,- Reportez les activités qui demandent le plus d'effort,- Éloignez-vous des grands axes routiers aux périodes de pointes,- Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque.

Plus d'informations

<http://www.ain.gouv.fr>

Rendez-vous sur <http://www.ain.gouv.fr/episode-de-pollution-de-l-air-a-l-ozone-alerte-a5083.html> pour connaître :

- les mesures relatives aux secteurs agricole, industriel, chantier BTP et carrière, du transport et aux spectacles pyrotechniques ;
- la liste des communes correspondant au bassin Lémanique.

Pour plus de détails sur la qualité de l'air, consulter le site <http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>



pref-communication@ain.gouv.fr

Marie CHAPARD04 74 32 78 33
Claire DECRAUX04 74 32 78 66
Rosalie FEURTET04 74 32 59 44